



CONSEIL GÉNÉRAL - COMMUNE DE HAUTE-SORNE

Convocation N° 40

Séance du mardi 6 novembre 2018 à 19h30
Au Centre de culture et de sport à Courfaivre

ORDRE DU JOUR:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et préavisier le crédit de Fr. 1'750'000,- nécessaire à la réfection des rues des Écoles et du Coinat à Glovelier (Message n° 120 du Conseil communal au Conseil général du 15 octobre 2018).
6. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 255'000,- nécessaire aux mesures PGEE 2018 à Glovelier (Message n° 122 du Conseil communal au Conseil général du 15 octobre 2018).
7. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 475'000,- nécessaire aux études liées à la révision du Plan d'aménagement local de la Commune (Message n° 123 du Conseil communal au Conseil général du 15 octobre 2018).
8. Réponse à la question écrite n° 38, déposée par le groupe PDC le 26 juin 2018, intitulée : "Centre culturel et sportif de Courfaivre : qu'en est-il des responsabilités et qui va finalement payer ?".
9. Réponse à la question écrite n° 39, déposée par le groupe HSA le 18 septembre 2018, intitulée : "Pollution Tabeillon".
10. Nomination de cinq membres de la commission spéciale concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre.
11. Nomination d'un membre à la commission de dicastère Ecole, formation et affaires sociales.
12. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par M. José Ferreira Campos et son épouse Mme Maria del Carmen Martinez Lema.

Après la séance, assemblée d'information pour le point soumis en votation populaire :

1. Crédit de Fr. 1'750'000,- nécessaire à la réfection des rues des Écoles et du Coinat à Glovelier.

Haute-Sorne, le 18 octobre 2018

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL
Yvonne Lucchina, Présidente

Distribution: (74)

33	Conseillers généraux	19	Suppléants
9	Conseillers communaux	1	Voirie communale
1	Délégué aux affaires communales	1	Recette communale
1	Affichage bureau	6	Affichage public
1	E-mail au Journal Officiel pour publication		
2	E-mail au Quotidien Jurassien et à RFJ		